



DELIBERATION

N° CP_2026_07_008

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 7 JUILLET 2026

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

SERVICE : Pôle solidarités, enfance, insertion, emploi/Direction de l'insertion, de l'emploi et de l'action sociale/Service insertion socioprofessionnelle

OBJET : Cellule agri-accompagnement - Poursuite du partenariat avec la Chambre départementale d'agriculture et la Mutualité sociale agricole du Limousin

Elu(s) présent(s) : M. ALLARD, Mme ALMOSTER-RODRIGUES, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BOST, M. BUSSIÈRE, M. ESCURE, Mme GENTIL, M. GERAUDIE, Mme LALOGÉ, M. LEBLOIS, Mme LHOMME LEOMENT, M. MIGUEL, Mme MORIZIO, M. OSTROWSKI, M. PIRONNEAU, Mme PLAZZI, Mme TLEMSANI, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : Mme ACHARD, excusée, a donné délégation de vote à M. BARRY ; M. BEGOUT, excusé, a donné délégation de vote à Mme YILDIRIM ; M. DESTRUHAUT, excusé, a donné délégation de vote à M. LEBLOIS ; Mme MANUS, excusée, a donné délégation de vote à M. BUSSIÈRE ; Mme SELLÈS, excusée, a donné délégation de vote à Mme MORIZIO ; Mme TUYERAS, excusée, a donné délégation de vote à M. ALLARD.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Les missions d'identification et d'accompagnement des exploitants agricoles en difficulté sont organisées par l'instruction technique du 27 décembre 2017 du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Celle-ci instaure une coordination renforcée entre les acteurs locaux au sein de cellules départementales dédiées. Elle poursuit un objectif de prévention des défaillances et de maintien de la viabilité des exploitations agricoles.

En Haute-Vienne, la cellule agri-accompagnement, pilotée conjointement par la Chambre départementale d'agriculture (CDA) et la Mutualité sociale agricole (MSA) du Limousin, constitue un outil d'appui technico-économique et social, mobilisable à la demande des chefs d'exploitation.

Au regard du bilan des actions menées par cette cellule en 2025, il est proposé de reconduire ce partenariat.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				32 400 €
Recettes				

RAPPORT

L'année 2025, à l'instar de 2024, a été caractérisée par de fortes tensions économiques, climatiques et sociales dans le secteur agricole. Dans ce contexte particulièrement difficile, la cellule agri-accompagnement du Département de la Haute-Vienne a joué un rôle déterminant. Mise en place en 2018, cette structure pluridisciplinaire a pour vocation de soutenir les exploitants agricoles en situation de fragilité, en leur apportant un accompagnement coordonné sur le plan social, économique et administratif.

Dans le cadre de la convention tripartite entre le Département, la CDA et la MSA, le présent rapport restitue le bilan de l'activité menée en 2025.

I - Bilan des actions conduites par la cellule départementale agri-accompagnement en 2025

En 2025, 17 nouveaux accompagnements ont été mis en place, concernant au total 19 exploitants. Au cours de l'année, 76 exploitations ont été suivies, dont 34 l'étaient encore au 31 décembre. Par ailleurs, 25 dossiers ont été clôturés : 9 en raison d'une amélioration de la situation, 6 pour cessation d'activité, 6 sur décision de la cellule en raison de l'absence de réponse des exploitants et 4 abandons malgré les recommandations de la cellule.

Les problématiques rencontrées sont majoritairement d'ordre économique, mais souvent imbriquées avec des difficultés sociales, techniques ou sanitaires. Face à la complexité de ces situations, les accompagnements réalisés par la cellule se sont déroulés sur une période moyenne de plus de 18 mois. Parmi les dossiers suivis, 10 le sont depuis plus de 24 mois.

Au sein de la cellule, les partenaires interviennent en complémentarité :

- la MSA pour un accompagnement social soutenu en lien avec le service santé sécurité au travail. 115 visites à domicile ont été réalisées par les travailleurs sociaux et 50 par la conseillère agricole. 10 aides financières, pour un montant de 20 786 €, ont été accordées (contre 13 pour un montant de 8 459 € en 2024). Le service contentieux de la MSA a traité 34 dossiers non à jour des charges sociales au 31 décembre 2025 et a accordé 20 prises en charge de cotisations pour un montant total de 28 243 € ;
- la CDA pour l'accompagnement technico-économique sur des thèmes tels que la cession/transmission, la formation (gestion, technique d'élevage...), la réalisation d'enquêtes techniques, l'aide à la constitution de dossiers d'aides financières, l'accompagnement à des rencontres avec les partenaires bancaires, les services juridiques ou lors des audiences au tribunal judiciaire... Les conseillers de la CDA ont effectué 43 visites dans les exploitations concernées en 2025 ;
- les services de l'État : la Direction départementale des territoires (DDT) et la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) interviennent dans le cadre d'assistance aux démarches de télédéclaration, de veille sanitaire, de relais des alertes sociales signalées par l'Agence de services et de paiement (ASP) et par le service régional de l'alimentation. Ils réalisent aussi l'instruction des demandes d'aide de l'Etat avec, en 2025, 2 audits globaux et 2 demandes d'aide à la réinsertion professionnelle ;
- le Département de la Haute-Vienne pour les actions en faveur de l'accès aux droits des Bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA), y compris à titre

dérogatoire. 30 BRSA ont été suivis en 2025 dans le cadre de la cellule agri-accompagnement, dont 10 nouvelles ouvertures aux droits.

En 2025, la coopération entre les différents partenaires de la cellule a permis aux exploitants accompagnés de bénéficier d'un soutien à la fois social et professionnel, incluant des aides financières ainsi qu'un appui technique, économique, réglementaire et juridique adapté à leur situation. Au total, 30 exploitants ont reçu une aide financière de la MSA, 12 ont été accompagnés dans leurs démarches auprès des établissements bancaires et 20 ont été orientés vers des procédures collectives. Les partenaires ont réalisé 208 visites directement sur les exploitations cette année.

Sont également intervenus, pour les exploitants qui l'ont souhaité, Solidarité paysans (4 dossiers), CER France (2 dossiers) et OPALIM (1 dossier). En 2025, la coopérative départementale agricole action sanitaire n'a pas effectué de visite de veille sanitaire.

Le dispositif agri-accompagnement s'est réuni à 11 reprises en 2025. Un agent des services du Département y participe chaque mois. En 2025, le nombre de visites effectuées par les conseillers de la MSA et de la CDA a fortement baissé suite à des mouvements de personnels dans ces structures (qui se sont stabilisés en fin d'année) et en raison de l'augmentation des refus de certains agriculteurs de recevoir les conseillers sur leur exploitation.

II - Modalités de poursuite du partenariat en 2026

Ce partenariat, formalisé depuis 2019 par une convention tripartite, reste un pilier de l'accompagnement des non-salariés agricoles les plus en difficulté. Un accompagnement spécifique est apporté aux exploitants BRSA ou potentiellement éligibles. Les modalités d'intervention de la CDA et de la MSA sont les suivantes :

CDA

- réalisation d'audits technico-économiques hors dispositifs État ;
- mobilisation de conseillers spécialisés ;
- accompagnement dans les cas de retards de paiements ou dettes.

MSA

- audit social hors dispositifs État ;
- vérification de l'accès aux droits et accompagnement ;
- coordination avec les travailleurs sociaux du Département ;
- demandes financières auprès du Fonds de soutien exceptionnel aux agriculteurs de la Haute-Vienne du Département.

Au vu des résultats de 2025, il est proposé de reconduire le partenariat pour 2026 avec un soutien financier total de 32 400 € de la part du Département : 24 000 € au bénéfice de la CDA et 8 400 € au bénéfice de la MSA du Limousin.

DECISION

Vu la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;

Vu l'instruction technique ministérielle DGPE/SDC/2017-1039 du 27 décembre 2017 portant sur l'identification et l'accompagnement des exploitants agricoles en difficulté ;

Vu la décision de l'Assemblée départementale en date du 21 octobre 2021 qui adopte le Programme départemental d'insertion (PDI) 2021-2025 ;

Vu la décision de l'Assemblée départementale en date du 2 février 2023 qui adopte le Pacte territorial d'insertion (PTI) 2022-2025 ;

Vu la décision de l'Assemblée départementale en date du 2 avril 2026 relative aux interventions en faveur de l'insertion professionnelle ;

Vu la convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Haute-Vienne relative à la mise en œuvre de la politique agricole départementale du 8 décembre 2023 et ses avenants n°1 du 12 novembre 2024 et n°2 du 13 juin 2025 ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie dans au collège Maryse Bastié de Nantiat 10, rue du collège - 87140 NANTIAT, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

de poursuivre le partenariat avec la CDA et la MSA du Limousin dans le cadre de la cellule départementale agri-accompagnement ;

d'accorder pour leurs actions respectives au sein de la cellule départementale agri-accompagnement une aide de 32 400 € au titre de l'exercice 2026 dont :

- 24 000 € à la CDA ;
- 8 400 € à la MSA du Limousin ;

d'autoriser le Président du Département à signer la convention tripartite 2026 afférente à cette délibération.

25 Pour : Mme ACHARD (délégation de vote à M. BARRY), M. ALLARD, Mme ALMOSTER-RODRIGUES, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BEGOUT (délégation de vote à Mme YILDIRIM), M. BOST, M. BUSSIÈRE, M. DESTRUHAUT (délégation de vote à M. LEBLOIS), M. ESCURE, Mme GENTIL, M. GERAUDIE, Mme LALOGÉ, M. LEBLOIS, Mme LHOMME LEOMENT, Mme MANUS (délégation de vote à M. BUSSIÈRE), M. MIGUEL, Mme MORIZIO, M. OSTROWSKI, M. PIRONNEAU, Mme PLAZZI, Mme SELLÈS (délégation de vote à Mme MORIZIO), Mme TLEMSANI, Mme TUYERAS (délégation de vote à M. ALLARD), Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur général des services

Franck PERRACHON